

Enquête ARDIA-DRAAF sur les établissements agroalimentaires aquitains Situation de l'industrie agroalimentaire en Aquitaine en 2014 : la vision des chefs d'entreprises



Les industries agroalimentaires constituent un acteur majeur du développement économique aquitain. En 2012, elles ont réalisé 5,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1,2 milliard d'euros de valeur ajoutée (hors artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie). Elles participent au maintien d'une activité économique fortement pourvoyeuse d'emplois (17 000 salariés en équivalent temps plein) sur l'ensemble du territoire régional dans près de 900 unités.

Dans un contexte difficile, il est essentiel d'être à l'écoute des préoccupations des chefs d'entreprises du territoire, et de leur vision de l'avenir, afin d'identifier les leviers de développement du secteur.

Dans le cadre d'une enquête réalisée en partenariat entre la DRAAF Aquitaine et l'ARDIA, 284 chefs d'entreprises agroalimentaires, employant au moins 5 salariés, se sont exprimés sur leur vision de leur environnement actuel et de leurs perspectives. Cette enquête fait suite à celle déjà réalisée en 2013.

Une inquiétude focalisée sur le niveau de marge et la fragilité de la trésorerie

Comme en 2013, les deux principales sources d'inquiétude des responsables interrogés sont le niveau de marge (59% sont peu satisfaits ou inquiets) et la trésorerie (47% de peu satisfaits ou inquiets).

La trésorerie inquiète plus particulièrement les établissements de moins de 10 salariés, tandis que la baisse des marges est une inquiétude partagée par tous quelle que soit la taille ou la spécialisation.

Plus de la moitié des répondants se déclarent satisfaits du délai de paiement de leurs clients et du niveau actuel de leur carnet de commandes (respectivement 65% et 59%). Le taux de satisfaction vis-à-vis du soutien de leur banquier monte à 79%, il augmente avec la taille de l'établissement.

Evolutions réglementaires, coûts des intrants, baisse du pouvoir d'achat des ménages assombrissent l'horizon à moyen terme

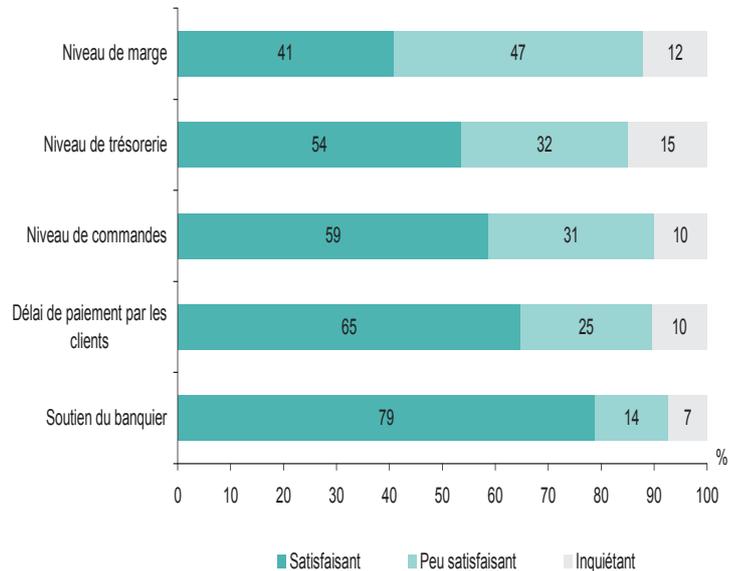
Quelle que soit l'activité des entreprises, l'inquiétude des dirigeants se focalise sur les contraintes imposées par le cadre réglementaire (qualité, sécurité, environnement...) : plus de 9 enquêtés sur 10 ressentent les évolutions réglementaires comme un frein au développement de leur activité. Les surcoûts générés par l'adaptation constante aux réglementations pèsent particulièrement sur les petites structures, plus nombreuses à citer ce type de contraintes.

Lors de l'enquête précédente, en 2013, ils étaient seulement sept sur dix à voir dans le contexte réglementaire un frein au développement de leur activité. La mise en place du règlement INCO (Information des consommateurs) relatif à l'étiquetage, entré en application pour tous les produits alimentaires, emballés ou non, à la fin de l'année dernière a sans doute pesé. Sur le plan de la mise en œuvre des obligations réglementaires, les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) se sentent parfois pénalisées car elles n'ont pas toujours la «capacité d'absorption», y compris l'expertise et l'infrastructure organisationnelle qui leur faciliteraient les nécessaires mises en conformité.

Parmi les préoccupations des dirigeants, le coût des intrants (alimentaires ou non alimentaires : énergie, emballage, transport...), et la baisse du pouvoir d'achat des ménages sont cités plus de huit fois sur dix comme en 2013. Le coût de la main-d'œuvre (item non demandé en 2013) est également cité plus de huit fois sur dix.

Une inquiétude plus marquée sur le niveau de trésorerie et la dégradation des marges

Ressenti des dirigeants face à la situation financière de leur établissement en 2014



Source : Enquête ARDIA-DRAAF sur les établissements agroalimentaires aquitains

ANALYSES & RÉSULTATS

Le cadre fiscal et les contraintes imposés par la grande distribution représentent un facteur limitant pour plus de 7 dirigeants sur 10.

Leviers de développement : la nécessaire adaptation de l'outil de production...

Lors de la précédente enquête, la réduction des coûts de production arrivait en tête des leviers identifiés comme prioritaires par les chefs d'entreprises pour poursuivre leur développement. Deux ans plus tard, l'investissement dans l'outil de production est cité par 53% des chefs d'entreprise, devant l'optimisation des coûts (49%). La compétitivité semble devenir un enjeu majeur.

... et la diversification de la clientèle

Diversifier le portefeuille clients constitue également un des leviers de développement prioritaires pour 44% des dirigeants.

Quelle que soit l'activité des établissements, la grande distribution ainsi que les grossistes ou négociants sont les premiers clients. Sept établissements interrogés sur dix travaillent avec les enseignes de la grande distribution et pour près de la moitié, ce canal de distribution représente plus de 50% du chiffre d'affaires. Il s'agit le plus souvent d'établissements réalisant plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires (près de la moitié réalisent plus de 10 millions d'euros). Le secteur des produits laitiers, des fruits et légumes, de la fabrication de boulangerie-pâtisserie, sont les plus concernés. Ainsi, près de 8 établissements du secteur des fruits et légumes sur 10 vendent à la grande distribution et en majorité (65%) ils réalisent par ce canal plus de la moitié de leur chiffre d'affaires.

Bien que la clientèle soit déjà diversifiée (la moitié des entreprises travaille avec au moins trois types de clients différents : grande distribution, grossistes, vente directe, distribution spécialisée ou restauration...), pour 4 dirigeants sur 10 la diversification de la clientèle, accompagnée d'une offre de produits en conséquence, reste un des leviers de développement.

La vente directe concerne plus particulièrement les industries des viandes ou poissons et des produits laitiers. Les entreprises de petites tailles (moins de 20 salariés) y ont plus fréquemment recours (6 sur 10).

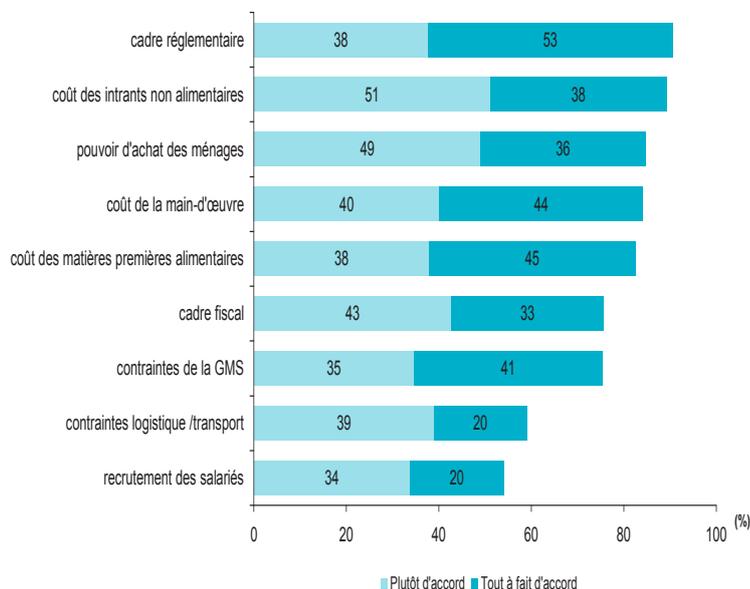
Des marges de progression pour structurer et pérenniser la démarche à l'exportation

Deux tiers des entreprises interrogées ont une activité à l'exportation (part identique en 2013) mais pour plus de la moitié d'entre elles, l'exportation représente moins de 10% du chiffre d'affaires.

Parmi les entreprises fortement exportatrices (qui réalisent plus de 25% de leur CA à l'export)

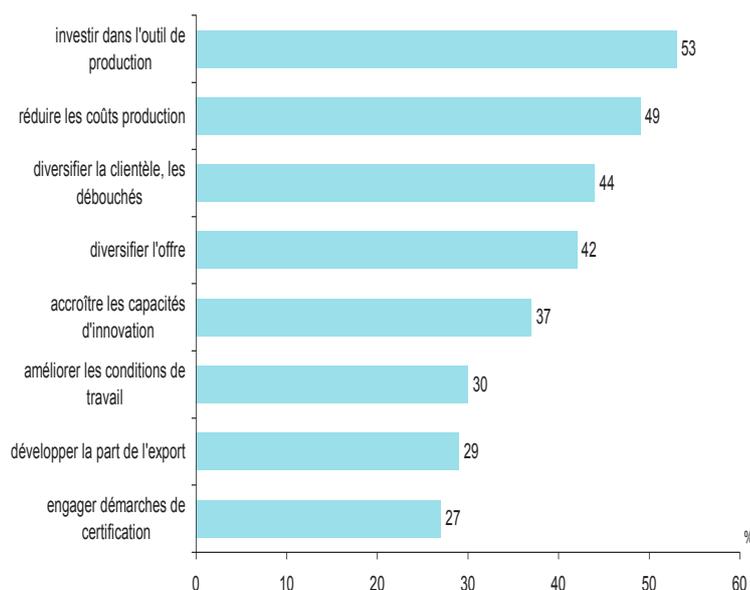
Les freins au développement de l'activité sont nombreux

Les freins à l'activité de l'établissement selon les dirigeants, en %



Source : Enquête ARDIA-DRAAF sur les établissements agroalimentaires aquitains

Les leviers de développement prioritaires pour les dirigeants en %



Source : Enquête ARDIA-DRAAF sur les établissements agroalimentaires aquitains

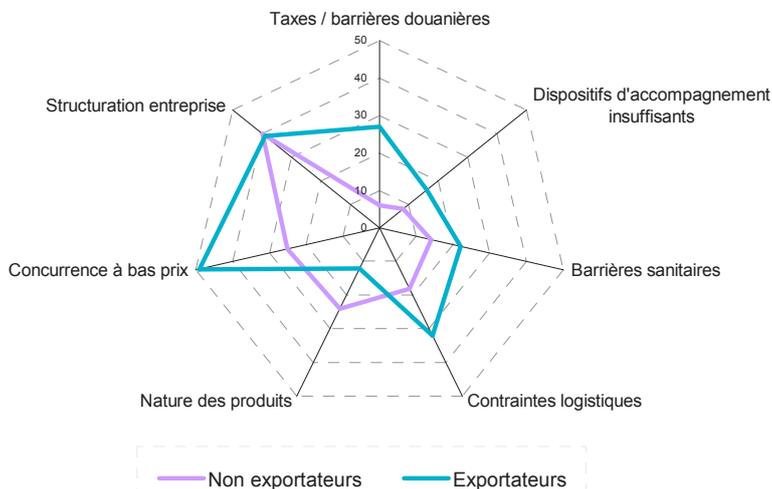
le secteur des boissons et celui des fruits et légumes se démarquent nettement.

Très majoritairement (7 sur 10), les établissements ont développé l'exportation par opportunités d'affaires. Les motivations stratégiques (recherche d'un relais de croissance face à un marché intérieur saturé, identification d'une niche) sont citées par le quart des répondants. Quatre établissements exportateurs sur dix déclarent qu'accroître la part de l'exportation est un objectif prioritaire pour développer leur activité dans l'avenir.

Que les établissements soient exportateurs ou non, les freins identifiés au développement de l'exportation sont avant tout liés à la concurrence à bas prix sur les marchés internationaux ainsi qu'à la structuration de l'entreprise. Parmi les établissements non exportateurs la nature des produits commercialisés est évoquée comme un facteur limitant par le quart des répondants. Ils sont par ailleurs 65% à déclarer ne pas envisager développer leur activité par l'exportation.

Pour les entreprises exportatrices les contraintes logistiques et barrières douanières constituent un frein au développement de l'exportation pour respectivement 32% et 27% des répondants.

Les freins à l'exportation selon les dirigeants en %



Source : Enquête ARDIA-DRAAF sur les établissements agroalimentaires aquitains

Les entreprises mettent en avant leur marque propre et privilégient les acteurs locaux pour leur approvisionnement

La vente à marque propre est majoritaire : près de neuf répondants sur dix commercialisent tout ou partie de leur production à leur marque qui représente plus de 75% du chiffre d'affaires pour 2 établissements sur 3.

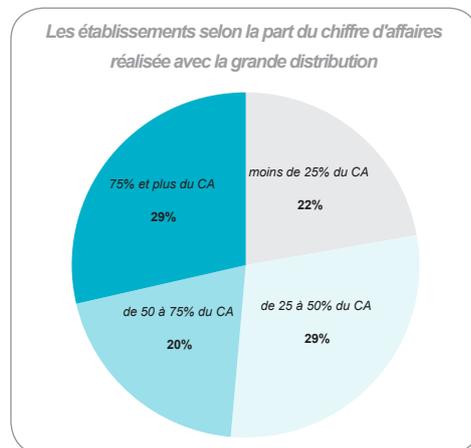
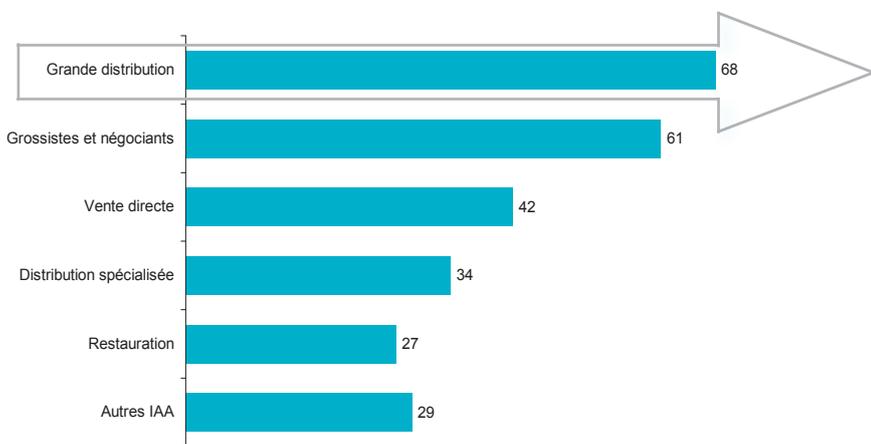
La vente sous marque de distributeur concerne 4 établissements sur 10. Un tiers de ces établissements réalise ainsi plus de moitié de leur chiffre d'affaires. Enfin, 3 établissements sur 10 travaillent en sous-traitance ou prestation.

Le secteur agroalimentaire, pour partie issu de la diversification des activités agricoles, est étroitement lié au territoire. Pour leur approvisionnement en matières premières agricoles ou issues de l'élevage ou de la pêche, les entreprises aquitaines privilégient la proximité et s'approvisionnent, selon leur activité, auprès d'acteurs locaux. Trois entreprises sur cinq se fournissent principalement dans la région, une sur quatre en France - hors Aquitaine. Les fournisseurs étrangers représentent une part plus faible (13%) avec comme principal acteur l'Europe.

Les professionnels de la viande privilégient le niveau régional voire même le local alors que dans les activités de « fabrication d'autres produits alimentaires », de « transformation et conservation de fruits et légumes » ou de « fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie » sont dans une situation intermédiaire avec des approvisionnements nationaux voire internationaux.

Grossistes et grande distribution: premiers clients des IAA

Les différents canaux de distribution en %



Source : Enquête ARDIA-DRAAF sur les établissements agroalimentaires aquitains

Les industries agroalimentaires en aquitaine en 2012 (hors artisanat commercial)

Entreprises selon la région de plus forte implantation*

unités : nombre, million d'euros

	Nombre d'unités légalés	Effectifs salariés ETP**	Valeur Ajoutée (HT)	Chiffre d'affaires HT		Investissements
				Total	à l'export.	
Viande et produits à base de viande	219	3 994	208,6	1 299,8	81,9	57,2
Transformation et conserves de poissons et produits de la pêche	16	2 047	116,4	452,9	53,4	17,9
Transformation et conservation de fruits et légumes	109	2 471	141,1	679,8	127,0	60,4
Huiles et graisses végétales et animales	9	34	0,6	7,9	1,3	0,4
Produits laitiers	72	1 842	136,5	775,5	73,0	33,3
Produits du travail des grains et produits amylacés	24	167	11,2	68,8	19,1	2,4
Produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	51	1 555	86,0	268,9	19,0	26,8
Autres produits alimentaires	212	2 547	221,4	933,7	126,0	59,3
Aliments pour animaux	19	348	21,6	239,0	26,3	8,4
Boissons	134	2 047	247,6	1 091,4	319,4	190,5
Ensemble des IAA	865	17 052	1 191,0	5 817,6	846,4	456,5

* Une entreprise est dite régionale lorsque plus de 80% de ses salariés sont dans la région

** ETP : Equivalent temps plein

Source : INSEE - ESANE, retraitement SSP



L'ARDIA, Association pour le Développement des Industries Alimentaires d'Aquitaine, est l'organisation professionnelle représentative des industries agroalimentaires au niveau régional.

Créée en 1999, elle fédère aujourd'hui 150 entreprises réparties sur le territoire aquitain, en grande majorité des PME, présentes sur l'ensemble des filières de transformation (viande, poisson, plats cuisinés, fruits et légumes, fromage et produits laitiers, chocolat, confiserie, pâtisserie, boissons...).

L'ARDIA est au cœur du réseau agroalimentaire aquitain, avec une mission transversale d'interface, d'animation de la filière et de mise en réseau des acteurs.

Ses principales missions sont de :

- représenter les industries alimentaires d'Aquitaine, en relayant notamment les préoccupations des TPE-PME auprès des pouvoirs publics dans le cadre de l'élaboration des politiques sectorielles,
- faciliter l'accès à la mise en marché et créer du lien entre les fournisseurs et la distribution,
- accompagner les IAA dans leur développement, leur dynamique d'innovation et leur recherche de compétitivité,
- promouvoir les métiers et les formations.

L'ARDIA propose à ses adhérents des services et des actions d'accompagnement :

- Agroveille, un service de veille personnalisée sur les marchés, les produits et la réglementation du secteur agroalimentaire,
- des réunions thématiques organisées en partenariat avec des experts régionaux et nationaux sur des sujets d'actualité,
- des Clubs pour échanger les bonnes pratiques (commerce, qualité, logistique...),
- des actions collectives dédiées aux PME de l'agroalimentaire (développement durable avec le programme 3D, maîtrise de l'énergie,...),
- des salons et des actions de promotion avec les enseignes de la distribution, valorisant notamment les innovations produits des fournisseurs régionaux.

Contact ARDIA :

Tél. 05 40 00 24.61 ardia@ardia-aquitaine.com www.ardia-aquitaine.com

Définitions

■ **L'entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

■ **L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Méthodologie

Cette enquête a été réalisée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), dans le cadre d'une réflexion menée avec les professionnels de la filière, en partenariat avec l'Association Régionale pour le Développement des Industries Alimentaires d'Aquitaine (ARDIA).

Les questionnaires ont été adressés à 680 chefs d'établissements agroalimentaires (hors artisanat commercial) d'Aquitaine. Le taux de réponse est de 49%. Les établissements répondants sont représentatifs en termes de secteur d'activité et de département d'implantation.

Compte tenu du taux de réponse trop faible des établissements de moins de 5 salariés, seules sont exploitées les réponses des établissements de 5 salariés ou plus.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE

2015

Prix : 2,50 €

Agreste
la statistique agricole



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : François PROJETTI
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Rédacteur en chef : Katia ESTEBAN
Composition : SRISSET Aquitaine - Impression : AIN
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412